



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2025-09-09-01

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, le 2 octobre 2025 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-09-09-01 RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Ce règlement est disponible au bureau de la directrice générale, Maryse Bourque, situé au 15 A rue du Nord à Baie-Johan-Beetz, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement a reçu le 15 octobre 2025, l'approbation de la MRC de Minganie.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Baie-Johan-Beetz, ce 22 octobre 2025.

Maryse Bourque
Directrice générale-Greffière-trésorière